

Compte-rendu sommaire du conseil municipal

du 18 décembre 2019

Date de la convocation du conseil municipal : le 12 décembre 2019

Date et heure du conseil municipal : le 18 décembre 2019 à 20h00

Lieu du conseil municipal : Mairie

Président de séance : Claudine CHEVALLEREAU

Secrétaire de séance : Ludovic HAMON

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de conseillers municipaux représentés : 1

Nombre de votants : 20

PRÉSENTS : Claudine CHEVALLEREAU, maire.

Hubert CREUZET, Sylvie LORENT, Pascal BRUNEAU, Sylvie PERRAUD, Christian STEPHAN, adjoints au maire.

Marc BOUQUARD, Claudine CARON, Marie-Laure EVAIN, Cécile GOURDIN, Ludovic HAMON, Sébastien HAUMONT, Marie-Agnès LECHAT, Jean-Christophe LOEZ, Anne MARCHAIS, Isabelle RAGOT, Patrick VRIGNAUD, Frédéric WILLIAMS, Muriel EBER, conseillers municipaux

ABSENTS : Emmanuel TERRIEN, Nadine HENRI, Jean-Christophe LOEZ

REPRÉSENTÉS : Olivier EVAIN représenté par Sylvie PERRAUD

DELIBERATIONS-DECISIONS

1) Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} octobre 2019

Madame le maire soumet à l'approbation des élus le procès-verbal proposé par la secrétaire de la précédente séance de Conseil, Olivier EVAIN, tel qu'il a été transmis avec la convocation.

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} octobre 2019 est adopté à l'UNANIMITE.

2) Délégations exercées par le maire depuis le dernier conseil municipal

- Le 08 novembre 2019, fixation des tarifs du spectacle culturel "Je vais vous cartonner" interprété par Antoine PEYRON et programmé le 14/12/2019 : Tarif unique de 10,00€.
- Le 04 décembre 2019, validation de la modification n°1 du marché public de "fourniture, préparation et service de repas en liaison froide à la restauration scolaire, fourniture de repas en liaison froide au centre de loisirs", intégrant une augmentation de + 0,06€ HT des frais fixes par repas suite à la réorganisation du service de restauration en SELF depuis le 02/09/2019.
- Le 06 décembre 2019, règlement des honoraires du cabinet d'huissiers de justice associés JORAND-GOBERT, sis 10 bis rue Sarrazin à Nantes (44018), pour le Procès-verbal de constat établi dans le cadre de l'affaire Commune/Gens du voyage pour un montant de 251,67€ HT.
- Le 09 décembre 2019, fixation de tarifs pour des actions d'autofinancement 2020 au sein du service « animation jeunesse » (détail consultable en Mairie).

3) Modification de la composition de deux commissions municipales

La démission récente d'un membre du conseil municipal, Madame Elisabeth LEBLANC, a conduit à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale, Madame Muriel EBER, de la liste « Vivre Mauves autrement » lors de la séance du 1^{er} octobre dernier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les remplacements suivants au sein de deux commissions municipales :

- Elisabeth LEBLANC par Muriel EBER au sein de la commission Vie scolaire, Enfance et Jeunesse ;
- Elisabeth LE BLANC par Muriel EBER au sein de la commission vie sociale et solidarités.

4) Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} janvier 2020,

- **Suppressions :**
 - ✓ Un poste permanent d'attaché à temps complet ;
 - ✓ Deux postes permanents d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
 - ✓ Un poste permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
 - ✓ Deux postes permanents d'adjoint administratif à temps complet ;
 - ✓ Deux postes permanents d'adjoint d'animation à temps complet ;
 - ✓ Un poste permanent ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
 - ✓ Un poste permanent Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps non-complet ;
 - ✓ Quatre postes non-permanents d'adjoint administratif à temps complet ;
 - ✓ Un poste non-permanent d'adjoint technique à temps complet ;
- **Créations :**
 - ✓ Un poste permanent d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
 - ✓ Un poste permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet ;

Le nouveau tableau des effectifs est consultable en Mairie ou sur le site internet de la Collectivité.

5) Rémunération des agents recenseurs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier, comme ci-dessous exposé, les modalités de rémunération des agents recenseurs définies par la délibération 2019-03-03 du 1^{er} octobre 2019 :

- Rémunération par feuille :
Calculée sur la base des montants appliqués en 2010, actualisés par rapport à l'évolution de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique, + 1,2%
 - ✓ 1,81 € bruts par feuille d'habitant collectée
 - ✓ 1,19 € bruts par feuille de logement collectée ;
 - ✓ Pénalité de 25% pour les feuilles/bulletins mal complétés (exemplaire papier)
- Tournée de reconnaissance (1 jour) : forfait de 100 € bruts
- Séance de formation INSEE (2 x une demi-journée) : forfait de 100 € bruts
- Forfaits transports définis en fonction de l'étendue des districts :
 - 200 € bruts pour le district 3
 - 100€ bruts pour les districts 10 et 11
 - 50€ bruts pour le district 14
 - 30€ bruts pour le district 13.

6) Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement de la Commune par anticipation sur le budget primitif 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019, à savoir 113 500 €.

7) Admission de créances irrécouvrables en non-valeurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'admission en non valeurs des titres relatifs à l'exercice 2017 énumérés ci-dessus, soit un montant total de 42,44 €.

8) Mandat spécial pour un déplacement au Congrès des Maires de France

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne mandat spécial à Madame Claudine CHEVALLEREAU pour son déplacement au congrès des Maires de France 2019 les 19 et 20 novembre 2019, et dit que les frais réels inhérents à l'exécution du mandat spécial seront pris en charge par la Commune.

9) Tarifs 2020 des salles municipales applicables aux associations, aux particuliers et aux entreprises

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- . reconduit le montant de 325 € pour le dépôt de garantie applicable aux locations ou aux mises à disposition gratuite des salles municipales René-Guy Cadou, Magnolia, Sequoia, Armand Jolaine et la Chapelle, ainsi que du matériel pour l'année 2020 ;
- . fixe à 500 € le montant du dépôt de garantie applicable à la location ou la mise à disposition gratuite de la salle culturelle du Vallon et du matériel pour l'année 2020 ;
- . précise que les associations malviennes bénéficient de trois utilisations gratuites par an des salles Magnolia et/ou René-Guy Cadou pour trois types d'événements : journée festive (repas, buffet, ...), assemblée générale, galette des rois ;
- . fixe les tarifs 2020 de mise à disposition des salles municipales.

Le tableau des tarifs 2020 de mise à disposition est consultable en Mairie ou sur le site internet de la Collectivité.

10) Tarifs municipaux 2020 hors services périscolaires et mises à disposition de salles

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs communaux susvisés pour l'année 2020.

Le tableau de ces tarifs 2020 est consultable en Mairie ou sur le site internet de la Collectivité.

11) Subventions 2020 aux associations

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- . décide d'attribuer une subvention de base d'un montant de 270 euros aux associations malviennes et de 100 euros pour les associations non malviennes utilisant des équipements municipaux pour leur pratique ;
- . décide d'accorder une subvention complémentaire aux associations malviennes ou non exerçant leur activité dans la commune et ayant des adhérents de moins de 18 ans au moment de l'inscription selon le barème suivant :
 - du 1^{er} au 20^{ème} jeunes de moins de 18 ans : 18 euros par jeune ;
 - du 21^{ème} au 50^{ème} jeunes de moins de 18 ans : 13 euros par jeune ;
 - au-delà du 51^{ème} jeunes de moins de 18 ans : 9 euros par jeune.

. fixe le montant des subventions de fonctionnement et exceptionnelles à verser aux associations et organismes de droit privé et public, pour l'année 2020.

Les montants des subventions accordées sont consultables en Mairie ou sur le site internet de la Collectivité.

12) Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL concernant des travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) aux taux maximum allouables, et autorise le maire à procéder à l'ensemble des démarches tendant à obtenir lesdites subventions.

13) Demande de subvention au Département pour l'entretien d'un itinéraire de randonnée

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prise en charge par la Commune du coût de tronçonnage des arbres couchés sur l'itinéraire de randonnée « Coteaux et Coulées », inscrit au PDIPR et reconnu d'intérêt général, approuve la demande de subvention au Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour participation au coût du dégagement de ce sentier inscrit au Plan Départemental des Promenades et Itinéraires de Randonnées (PDIPR) : et donne délégation au Maire pour l'exécution de ces deux décisions.

14) Convention d'occupation du domaine public ferroviaire par le centre technique municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'occupation du domaine public ferroviaire proposée par la société NEXITY pour le compte de SNCF Réseau et donne délégation au maire pour signer ladite convention,

15) Subvention 2019 à l'Office Central de Coopération à l'Ecole de Loire-Atlantique pour le financement du matériel du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASSED)

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 137 € à l'Office Central de Coopération à l'Ecole de Loire-Atlantique pour l'année scolaire 2018-2019, et rappelle que cette participation devra être reconduite par délibération chaque année.

16) Convention Territoriale Globale de service aux familles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la Convention Territoriale Globale de service aux familles passée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique (CAF 44), et autorise madame le maire à la signer.

17) Participation annuelle au budget du CLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la fixation de la participation de la Commune au budget 2020 du CLIC à hauteur de 4 € par habitant de plus de 60 ans recensés par l'INSEE en 2016 sur son territoire, ceci correspondant à une contribution globale de 2632 €.

18) Démarche territoriale de résorption des campements illicites et intégration des migrants d'Europe de l'est – Partenariat financier entre la commune de Mauves-sur-Loire et Nantes Métropole – Proposition d'avenant 2019 à la convention de coopération existante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- . approuve l'avenant n°1 à la convention de coopération signée le 20 décembre 2018 avec Nantes Métropole, au titre de l'année 2019
- . approuve, en application du principe de participation financière des Communes à la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) à hauteur de 15 % du montant du marché public, au prorata du poids démographique de chacune acté dans la convention de coopération, une participation financière de 145 € pour Mauves-sur-Loire en 2019.
- . approuve en application du principe de participation financière des communes non dotées de terrains d'insertion temporaires à hauteur de 25 % du forfait annuel défini ci-dessus et acté dans la convention de coopération, une participation financière de 333 € pour Mauves-sur-Loire en 2019.
- . autorise Madame le Maire à signer cet avenant 2019 à la convention avec Nantes Métropole et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19) Schéma de coopération et de mutualisation de la Métropole nantaise–Convention particulière 2 « Gestion documentaire et archives » – Avenant n°1- Approbation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant susvisé visant à permettre aux communes de Brains, Carquefou, Saint-Léger-les-Vignes, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Sébastien-sur-Loire et Sautron, d'adhérer au service commun chargé de la gestion documentaire et des archives créé entre la Métropole et ses Communes membres, mais également à permettre à toutes les Communes membres du service commun de faciliter l'accès au niveau 3 «Gestion des arriérés » des prestations proposées par le service mutualisé. Enfin, le Conseil autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant proposé.

20) Ouverture des commerces le dimanche en 2020 – Avis du Conseil municipal

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'ouverture des commerces de détails de Nantes en 2020 selon les modalités énoncées dans l'exposé des motifs :

- sous réserve expresse du respect de l'accord territorial signé en 2018 par les partenaires sociaux pour les ouvertures dominicales en 2019,
- après avis des organisations d'employeurs et de salariés

Il autorise, par ailleurs, Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Compte rendu sommaire certifié conforme.

A Mauves-sur-Loire, le 24 décembre 2019.

**Le Maire,
Claudine CHEVALLEREAU**

**LES DELIBERATIONS, DANS LEUR INTEGRALITE, SONT LIBREMENT
CONSULTABLES EN MAIRIE DANS LE RECUEIL DES DELIBERATIONS
OU SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE.**